

Service d'histopathologie expérimentale Purpan

Conditions d'accès et d'utilisation

INSERM / UPS US006 CREFRE

UTILISATEUR

Nom/Prénom : **Statut** (CR, ITA, post-doc, thésard...) :

Responsable scientifique : **Email :**

Equipe : **Tél :**

Ces conditions établissent la bonne utilisation des services offerts par le service d'histopathologie expérimentale INSERM / UPS / ENV T US006 CREFRE-Anexpl

INTRODUCTION

Le service d'histopathologie expérimentale fait partie de la plateforme d'exploration fonctionnelle Anexpl de la Génopole Toulouse Midi-Pyrénées® et est rattaché à l'US006 / CREFRE

ACTIVITES

- Réalisation de techniques histologiques (inclusion en OCT ou en paraffine, colorations histologiques)
- Immunohistochimie (immunofluorescence, peroxydase sur coupes paraffine ou cryocoupes)
- Mise au point ou adaptation de techniques (utilisation d'anticorps, techniques histologiques)
- Numérisation de lames et analyse
- Conseil, formation

Le service peut être utilisé selon plusieurs modes :

- Réalisation partielle ou complète du projet dans les locaux du Service par l'utilisateur (le personnel du laboratoire demandeur) : mise à disposition de réactifs, consommables, de paillasse et équipements.

Dans ce cas une formation aux techniques et au maniement des équipements sera **dispensée par le service**.

- Réalisation complète du projet (collaboration) ou des prestations par le personnel du Service

La sécurité est primordiale et constitue notre priorité. Les utilisateurs sont tenus d'observer la discipline de l'établissement et de respecter les bonnes pratiques de laboratoire. Ceci fait partie intégrante de vos recherches scientifiques.

Pensez toujours à vous renseigner avant de démarrer une expérience ou d'utiliser un appareil. **En signant les conditions d'accès et d'utilisation du service vous reconnaissez en avoir pris connaissance et vous engagez à respecter les instructions qui y sont délivrées.**

ACCES AU PLATEAU D'HISTOPATHOLOGIE EXPERIMENTALE :

L'accès au service est réglementé et autorisé exclusivement aux personnes formées par le personnel

Utilisation des appareils et/ou réalisation de techniques par l'utilisateur :

Les équipes souhaitant utiliser les appareils et/ou réaliser des techniques doivent, pour toute première utilisation, au préalable compléter et retourner les documents donnant accès au plateau (Conditions d'accès et d'utilisation, fiche projet). La réservation des appareils se fait sur le site : <https://crefre.mygrr.net>, après attribution d'un code d'accès.

- Chaque nouvel utilisateur sera formé par le personnel du Service à l'utilisation des appareils et aux techniques (**Fiche de validation de formation validée par le service**).
- **Le matériel et les réactifs sont réservés exclusivement aux utilisateurs du service.**
- Toute technique réalisée sur le plateau devra être notée sur les fiches de demandes réservées à cet usage (**Nom de l'utilisateur, équipe facturée, technique effectuée, nombre de lames ou de blocs réalisés**)

En fin de séance, l'utilisateur s'engage à laisser le matériel propre et à ranger les réactifs de façon appropriée. **Chacun est responsable de l'état de propreté dans lequel il laisse les appareils et les paillasses en fin de séance.**

Réalisation de prestation ou de projet par le personnel du service :

Pour toute nouvelle demande, consulter le service pour faire une étude de la faisabilité et des conditions de réalisation de la prestation ou du projet. Après accord des différents partis, l'utilisateur complète et retourne les documents donnant accès au plateau (Conditions d'utilisation et d'accès ainsi que fiche projet). Ces documents doivent être remplis pour tout nouveau projet.

Demande de prestation :

Les utilisateurs doivent fournir avec les prélèvements la feuille de demande de prestation complétée (fournie par le service) et la liste des échantillons. Les utilisateurs qui souhaitent conserver leurs blocs paraffines doivent le signaler sur leur demande. Nous ne conservons pas les cryoblocs.

Le plateau attribue un numéro d'identification à chaque demande de prestation, ce numéro doit être annoté par l'utilisateur sur chaque cassette contenant un échantillon et doit être utilisé pour toute demande

ultérieure concernant les échantillons de cette prestation (ré-utilisation de blocs/lames pour colorations complémentaires)

Les utilisateurs sont avertis par mail lorsqu'ils peuvent amener leurs échantillons et lorsque les prestations sont réalisées

Lors de la récupération des prestations (blocs, lames histologiques), la Fiche de récupération des prestations doit être datée et signée.

Les tarifs sont basés sur le coût des consommables, des réactifs, amortissement, maintenance des équipements et des salaires des CDD ou vacataires.

Toute demande d'une expertise technique est considérée comme collaboration scientifique et nécessite une entente préalable entre les 2 parties intéressées : le personnel du plateau technique et l'équipe demandeuse.

ENGAGEMENT DE VIGILANCE

L'utilisateur s'engage à signaler immédiatement au personnel du service tout dysfonctionnement qu'il aurait pu constater ou provoquer sur le plateau (dérèglement ou dysfonctionnement d'un appareil, état des réactifs...).

TRAVAIL ISOLE / HORAIRES DECALES

Le travail isolé est interdit de manière générale et doit rester exceptionnel et consacré à des tâches ne présentant pas de risque (observation au microscope).

En cas de présence en horaire décalé, il est obligatoire de prévenir une personne extérieure au laboratoire de votre présence dans les locaux et d'être contacté par celle-ci à intervalle de temps régulier de façon à s'assurer que tout se passe bien.

HYGIENE ET SECURITE

Risques : Manipulation de solvants (xylène..), coupure (microtome), brûlures et coupures (Congélation de tissus, cryostat), utilisation de matériel biologique (échantillons tissulaires..), CMR (formol, DAB..).

Le port de blouse est obligatoire dans le laboratoire (des blouses jetables sont à disposition dans le SAS d'entrée)

Les consignes affichées dans le laboratoire doivent être respectées

Les équipements de protection collective (Sorbonne/PSM) et les équipements de Protection Individuelle (blouse, gants, masque et lunettes si nécessaire) sont à votre disposition et doivent être utilisés.

Les aiguilles doivent être jetées sans être recapuchonnées

Les gants contaminés ou susceptibles de l'être doivent être jetés avant de toucher les objets collectifs (poignées de porte, téléphone, ...)

Le matériel et le plan de travail doit être nettoyer après usage

Les filières d'élimination des déchets doivent être respectées. Aucun solvant ou produit chimique ne doit être rejeté à l'évier, ils sont collectés dans les bidons (déchets chimiques) prévus à cet effet, étiquetés,

stockés dans un local adapté avant élimination par une entreprise spécialisée. Chaque produit chimique à un bidon correspondant pour éviter les incompatibilités entre les produits. Les déchets biologiques sont collectés dans les DASRI.

Sont à votre disposition :

Une trousse de premier secours dans le SAS

Fiches de conduites à tenir dans le SAS et dans le laboratoire

Fiches de données de sécurité des produits dans le laboratoire

Un Registre hygiène et sécurité dans le SAS

STOKAGE DES DONNEES / RESULTATS

Les données (images du scanner de lames) doivent être récupérées par chacun et effacées régulièrement pour ne pas saturer les systèmes informatiques. Toutes les données non effacées à la fin de chaque mois seront systématiquement supprimées par le personnel du service. **Le plateau technique n'assure pas le stockage des données.**

Les blocs de Paraffines non récupérés sont conservés 10 ans, au-delà de cette durée ils seront détruits.

Nous ne conservons pas les blocs cryo et les lames des utilisateurs, elles doivent être récupérées et conservées par les utilisateurs.

CONFIDENTIALITE

Les diverses parties s'engagent à respecter une stricte confidentialité concernant les travaux des utilisateurs ou les développements technologiques du plateau.

PUBLICATIONS

Conformément à la charte générale des plateaux techniques INSERM / UPS / ENVT US006 CREFRE-Anexpl, les utilisateurs s'engagent à citer le service soit dans les remerciements, soit dans la partie expérimentale des publications, soit à faire figurer les personnels en coauteurs selon leur implication dans le projet. Les publications réalisées avec l'utilisation du service doivent être communiquées au responsable du service.

Les phrases type suivantes sont proposées :

- Experiments in...(nommer) were performed at the « Experimental Histopathology Facility of the INSERM / UPS US006 CREFRE-Anexpl, Toulouse Purpan, France » Ou « Service technique d'histopathologie expérimentale INSERM / UPS US006 CREFRE-Anexpl, Toulouse Purpan, France »
- We thank... (nommer la/les personnes) for technical assistance at the « Experimental Histopathology Facility of the INSERM / UPS / ENVT US006 CREFRE-Anexpl, Toulouse Purpan,

France » Ou « Service technique d'histopathologie expérimentale INSERM / UPS / ENVT US006 CREFRE-Anexplor, Toulouse Purpan, France »

Le personnel du service se réserve le droit d'empêcher l'accès à un utilisateur en bloquant son compte GRR en cas de non respect des règles énoncées dans le présent document.

Après lecture du document, l'utilisateur et le responsable scientifique du projet s'engagent à respecter les conditions d'accès et d'utilisation du service technique d'histopathologie expérimentale INSERM / UPS / ENVT US006 CREFRE.

A _____, le

Signature du responsable scientifique

Signature de l'utilisateur

NB : fiche à retourner signée par le chef d'équipe et par le porteur du projet au service d'histopathologie

Adresse Mail:

liste.crefre-histopathologie@inserm.fr

Adresse Postale :

Service d'histopathologie expérimentale

**INSERM / UPS / ENVT US006 CREFRE
Pavillon Lefebvre, Bâtiment F
CHU Purpan
Avenue de Grande Bretagne
BP 3028
31024 Toulouse Cedex 3**